

RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DES SOINS DE SANTÉ

VENDREDI 16.12.2016 - BRUXELLES

LA RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : UN CHANTIER DE 104 MIA EURO

■ OBJECTIFS :

- Achever la prise en compte de la 6e réforme de l'Etat sur les recettes de la sécurité sociale et du régime des soins de santé
- Compenser les diminutions des cotisations sociales y compris celles du tax shift via le financement alternatif, pour assurer le financement des prestations sociales (pensions, indemnités Ami,...)

LA RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE :

UN CHANTIER DE 104 MIA EURO

- Améliorer la gestion financière et budgétaire, d'une part, en prévoyant des mécanismes de responsabilisation et d'autre part en créant une Commission Finances Budget (CFB) chargée du suivi régulier des recettes et dépenses
- Prendre en compte l'impact du vieillissement en permettant l'indexation de l'intervention de l'Etat sur base d'un coefficient de vieillissement (lié à l'âge effectif de retraite)
- Remettre de l'ordre dans les dépenses en transférant les dépenses indues vers le budget des dépenses primaires de l'Etat fédéral

LA RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE :

UN CHANTIER DE 104 MIA EURO

- Mise en place d'un système plus transparent, plus clair et qui répond aux attentes des partenaires sociaux
- Financement structurel de la sécurité sociale qui permet de prendre en compte les objectifs du gouvernement, notamment ceux du taxshift
- Inscription dans la loi de la clé de répartition 1/9, ce qui renforce et garantit à long terme le statut social des indépendants
- Pour réaliser cette réforme ambitieuse, le Gouvernement s'est appuyé sur le rapport des partenaires sociaux remis en début de législature
- La réforme sera évaluée en 2019

RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DES SOINS DE SANTÉ

VENDREDI 16.12.2016 - BRUXELLES